

À propos de nous

En raison de cas d'allergies graves, notre bureau est un environnement sans parfum. Merci de ne pas entrer dans notre bureau si vous utilisez des produits parfumés, comme du parfum, de la lotion pour le corps, de l'eau de Cologne, de la lotion après-rasage ou du fixatif capillaire. Si vous portez un produit parfumé, il est possible qu'on vous demande de revenir plus tard.

La Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard (CDPIPÉ) assure la promotion et la protection des droits de la personne dans la province. Nous croyons que l'Île-du-Prince-Édouard devrait être un endroit où les gens sont respectés, inclus et en sécurité, peu importe leur identité et leur bagage. La CDPIPÉ assure l'exécution de la législation sur les droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard, effectue de la sensibilisation et conseille le gouvernement.

La CDPIPÉ est un organisme indépendant responsable de l'administration et de l'exécution de la [Human Rights Act](#) (loi sur les droits de la personne) de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette loi interdit, dans certains domaines, le traitement inégal et préjudiciable fondé sur certaines caractéristiques personnelles, également appelées [motifs](#) de [discrimination](#) illicite.

Une équipe composée de personnel dévoué est responsable des activités quotidiennes de la CDPIPÉ, y compris la sensibilisation, l'enquête, la résolution des plaintes et les conseils au gouvernement.

Les commissaires à temps partiel sont nommés par les membres du Comité permanent de la santé et du développement social de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Les commissaires supervisent les activités de la CDPIPÉ et tiennent les audiences du comité au besoin. La CDPIPÉ soumet un rapport annuel à la législature, par l'entremise du ministre de la Justice et de la Sécurité publique.